



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 3 octobre 2017 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 355 940 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis sur place Philippe-Fortin, que la superficie du bâtiment accessoire soit de 137,5 mètres carrés contrairement au règlement qui autorise 76,6 mètres carrés maximum.
- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 5 790 035 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis sur le boulevard Louis-Joseph-Papineau, que les allées sans cases soient avec une bande de verdure de 1 mètre contrairement à 2 mètres minimum; et que tout terrain de stationnement soit délimité par une bande de verdure d'une profondeur d'au moins 1 mètre contrairement au règlement qui exige 3 mètres minimum.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 13 septembre 2017.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA